

## Protéger les travailleurs autonomes en leur vendant le salariat ? Le "en même temps" du portage salarial

Alexis Louvion

Si 88% des actifs français sont aujourd'hui salariés, le léger rebond du travail indépendant est régulièrement souligné par les pouvoirs publics et certains discours médiatiques, qui y voient une manière de lutter contre le chômage tout en émancipant les travailleurs. La progression du nombre de travailleurs en « solo » (coachs, consultants, travailleurs des plateformes), interroge sur la manière d'intégrer la protection sociale des travailleurs en-dehors d'un salariat réputé protecteur. Des dispositifs spécifiques sont pensés pour sécuriser leurs parcours professionnels afin d'en diminuer l'incertitude due à l'irrégularité des revenus.

Ce numéro de *Connaissance de l'emploi* propose d'évaluer la réussite et les limites de l'un d'entre eux, le portage salarial, qui permet à des travailleurs d'obtenir le statut de salarié par le recours à un tiers-employeur. Il montre que le dispositif modifie le sens du salariat, et conduit souvent à reproduire les inégalités entre travailleurs.

+ [Télécharger le pdf](#)



Connaissance de l'emploi

9 novembre 2021

[+ Télécharger le pdf](#)

<https://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/protger-les-travailleurs-autonomes-en-leur-vendant-le-sala>